



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 31 janvier 2011
D - 20110027

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 26/10/2010

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 31 janvier Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET (présente à partir de 16h35), M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE (présent à partir de 15h40), Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY (présent à partir de 15h30), Mme Emmanuelle CUNY (présente à partir de 16h35), M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD (présente à partir de 15h50), M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES (présente jusqu'à 16h35), Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Didier CAZABONNE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Chantal BOURRAGUE, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE,

Fixation des tarifs de location du Marché de Lerne et des Serrages. Autorisation.

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En 1866 la municipalité bordelaise décide de construire un petit marché couvert sur une place circulaire d'un lotissement de la fin du XVIII^e siècle. L'architecte Charles Burguet, chargé de cette construction, utilise abondamment le fer, le métal et le zinc. Ce marché sera progressivement abandonné puis fermé dans les années 1990. A partir de 2001, des activités associatives ont occupé les lieux jusqu'en 2007 où un concours a été lancé pour la réhabilitation de la halle. Les travaux ont commencé en 2009 et se sont achevés en décembre 2010. Après une rénovation mettant en valeur la structure du bâtiment, le Marché de Lerne accueillera dès 2011 des expositions temporaires et des manifestations culturelles (concerts, conférences, animations).

L'espace dit "Les Serrages", anciennement lieu de remise du matériel des commerçants, a été réaménagé pour accueillir, dans une salle d'une capacité maximale de 19 personnes, des réunions et des ateliers.

Le Marché de Lerne est géré par la Direction générale des affaires culturelles - Direction du développement, de l'action artistique et du patrimoine pour accueillir expositions et manifestations culturelles et manifestations associatives.

Pour ces utilisations, il convient de décider d'un tarif de location, sur la base des tarifs existants notamment pour la Halle des Chartrons, dont le détail figure ci-après :

	Durée	Marché de Lerne	Les Serrages
Organismes Publics et Associations	½ journée	200€	100€
	Journée	380€	150€
	2 jours	600€	200€
	Journées supplémentaires	150€	50€
	Forfait exposition hebdomadaire	150€	
Associations bordelaises : - 50%			
Sociétés Commerciales	½ journée	400€	-
	Journée	700€	-
	2 jours	1000€	-

Toutefois la gratuité pourra être accordée aux groupements à but non lucratif si la réalisation de l'objet de leur occupation exclut tout acte payant et ne concerne pas la gestion d'intérêts privés. L'exonération de la redevance ne sera accordée totalement ou partiellement que si l'objet de l'occupation présente un intérêt communal certain. Dans tous les cas la gratuité ne pourra être accordée qu'après accord exprès du Maire de Bordeaux ou de l'Adjoint au Maire chargé de la culture.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2011, les présents tarifs de location.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 31 janvier 2011

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Dominique DUCASSOU
Adjoint au Maire

